



Charte du licencié



SECTION LOISIRS
SAISON 2026 - 2027

Nom: **Prénom :**

L'équipe dirigeante et le référent(e) de la section Loisirs s'engagent pour vous tout au long de la saison dans le respect des directives suivantes :

Les dirigeants :

- Définir des objectifs au niveau du club et de chaque équipe,
- Mettre les moyens en place pour répondre à ces objectifs : créneaux horaires, matériel, entraîneurs compétents, arbitres, officiels de table de marque, organisation des rencontres,
- Former les entraîneurs, les arbitres, les officiels de table de marque,
- Se conformer et respecter les règlements sportifs en vigueur.

Le référent(e) de la section Loisirs :

- C'est un joueur(se) bénévole et licencié(e) de la section *Loisirs* : il n'a donc aucun avantage ni aucune rémunération,
- Il s'assure du bon déroulement des séances de jeu qu'il propose en fonction des objectifs et du niveau des joueurs(ses),
- Il vérifie que les joueurs(es) présents aux séances de jeu possèdent bien une licence à jour de cotisation pour la saison en cours,
- Il fait respecter la discipline et surveille les comportements,
- Il est impartial au niveau de l'équipe et prend en compte chaque joueur(se) avec le même intérêt, dans le respect des différences et de l'équité sportive,
- Il se coordonne avec le club pour l'organisation de matchs amicaux (à domicile comme à l'extérieur).

Le club des EVB BASKET vous demande, pour le bien-être de chacun et de l'équipe, de respecter les consignes suivantes :

Les joueurs(es) pendant les séances de jeu :

- J'informe le référent(e) de mon retard ou de mon absence avant la séance de jeu,
- Je respecte le club, l'encadrement, mes coéquipiers et les infrastructures : je suis poli(e), je m'exprime sans grossièreté, j'écoute les consignes, je fais preuve d'esprit d'équipe et de bienveillance,
- Je dialogue immédiatement avec le référent(e) de la section *Loisirs* en cas de problème ou désaccord : une discussion claire vaut mieux qu'une situation de malaise,
- Avant la séance de jeu, j'évite d'être présent dans la salle pour ne pas déranger les entraînements précédents en cours (sauf accord de l'entraîneur de l'équipe concernée),

- Par mesure d'hygiène, j'apporte une bouteille d'eau ou une gourde personnelle et si possible, je prends une douche après la séance de jeu et les matchs,
- Par respect pour les locaux, j'utilise une paire de baskets propres strictement réservée pour son utilisation en salle,
- À la fin de la séance de jeu et plusieurs fois par an, je participe à la vie de l'équipe : je lave les dossards prêtés par le club au moins 1x par an, j'aide à ranger les ballons et à relever les panneaux.
- Je prends note que les joueurs(es) non-licenciés ne pourront pas participer aux séances de jeu, ni aux matchs amicaux.

Les matchs amicaux :

- En amont du match, un joueur(se) doit être désigné en tant que gestionnaire de l'équipe pour gérer les remplacements afin de garantir au mieux une équité de temps de jeu entre tous. Ce sera de préférence un joueur blessé et disponible le jour du match.
- Je suis garant de la bonne image du club lors des rencontres amicales afin de préserver sa réputation,
- En cas de réception à **domicile**, je participe à l'organisation de la réception des adversaires (gestion du chronomètre, arbitrage, gestionnaire de l'équipe etc.). Si je participe au pot de convivialité après le match, j'amène de quoi partager avec tous (boisson/nourriture) et je participe au nettoyage du « Club House » si le club l'a prêté à l'équipe à cette occasion.
- En cas de déplacement à l'**extérieur** et si le club a eu la gentillesse de prêter un minibus du club à l'équipe, je ne mange ni ne bois d'alcool dans le minibus. Etant licencié du club, je peux conduire le minibus et je note qu'en cas infraction routière, je serai redevable de l'amende encourue et la perte du/des points sera imputable à mon permis de conduire, je m'engage à remplir correctement le carnet de bord.

La discipline :

- Dans l'enceinte du basket, je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition : je respecte toute personne du club ou de l'extérieur (joueur, dirigeant, entraîneur, référent(e), arbitre, public, personnel municipal etc.),
- Le club des EVB BASKET se réserve le droit de sanctionner le joueur(se) irrespectueux de cette charte, cette sanction pouvant aller de la simple remarque jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Vie du Club :

- La participation à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque lors des rencontres.
- L'engagement dans les événements du club tels que le loto, les tournois, ou autres manifestations.
- Une contribution active au bon fonctionnement et à l'ambiance conviviale du club.

Toute personne demandant son adhésion au club, devra s'acquitter de sa cotisation annuelle. La cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement partiel ou total en cours de saison (sauf circonstance exceptionnelle).

Signature du licencié(e) :

Le club des EVB BASKET décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration du matériel et des locaux.